



ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA

Procès-verbal de la réunion en visioconférence du conseil d'établissement du 16 juin 2020 à 19 h École secondaire d'Oka

Étaient présents :

Mme Anik Archambault, enseignante
Mme Édith Beausoleil, directrice adjointe
Mme Mélisa Blanchet, enseignante
M. Patrick Courtemanche, directeur
Mme Isabelle D'Anjou, directrice adjointe
Mme Catherine Doucet, psychoéducatrice
Mme Josée Doyon, technicienne en éducation spécialisée
Mme Julie Ducharme, gestionnaire administrative
Mme Isabelle Gélinas, représentante au comité de parents
Mme Mélanie Goulet, parent substitut au comité de parents
M. Dylan Jetté, vice-président du conseil d'élèves
Mme Pénélope Longval, parent
Mme Gitane Morin, parent
M. Guy Parent, président
M. Christophe Prévost, président du conseil d'élèves
Mme Mélanie Samson, directrice adjointe
Mme Bénédicte Soudry, parent substitut au conseil d'établissement

Était absente :

Mme Christine Suire, enseignante

1. Ouverture de la réunion et prise des présences

Mme Isabelle Gélinas, vice-présidente, en l'absence de M. Guy Parent, prend les présences, constate le quorum et ouvre l'assemblée à 19 h 14.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Josée Doyon, secondée par Mme Mélanie Goulet, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

M. Hugo Paquette, enseignant en éducation physique, désire un droit de parole, au point *Parole au public*, en lien avec l'Abbaye d'Oka.

ADOPTÉ

Ce 19-20 / 1000

3. Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 14 mai 2020

Il est proposé par Mme Josée Doyon, secondée par Mme Gitane Morin, d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 mai 2020, tel que rédigé.

ADOPTÉ

Ce 19-20 / 1001

3.1. Suivis

Aucun suivi

4. Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 4 juin 2020

Il est proposé par Mme Josée Doyon, secondée par Mme Gitane Morin, d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 juin 2020, tel que rédigé.

ADOPTÉ

Ce 19-20 / 1002

4.1. Suivis

Aucun suivi

5. Parole au public

M. Hugo Paquette fait part aux membres du conseil d'établissement d'une problématique en lien avec l'installation récente d'une clôture séparant désormais les terrains de l'Abbaye d'Oka et de l'école secondaire d'Oka. Les cours de Plein air et la course annuelle de *Cross Country* se tiennent en partie sur le territoire de l'Abbaye d'Oka. La nouvelle clôture diminue l'espace utilisé de moitié.

M. Patrick Courtemanche propose d'aller rencontrer le nouveau responsable de l'Abbaye d'Oka, devenue privée, en compagnie de M. Guy Parent, président, pour proposer un partenariat permettant l'utilisation du terrain de l'Abbaye d'Oka pour les activités scolaires. M. Patrick Courtemanche ajoute que la mesure 15028 (activités parascolaires) pourrait financer, si nécessaire, la réservation du terrain de l'Abbaye d'Oka, sans modifier le budget de fonctionnement de l'établissement. Les membres du conseil d'établissement sont en accord avec la démarche de partenariat proposée par M. Patrick Courtemanche et M. Guy Parent. M. Courtemanche mentionne que ce dossier est prioritaire.

6. Évaluation du Plan de lutte 2019-2020 et démarche reliée à la production du Plan de lutte 2020-2021

Mme Édith Beausoleil débute en remerciant le comité travaillant sur ce dossier et présente l'évaluation du plan de lutte pour l'année 2019-2020. Mme Beausoleil fait un résumé des points traités en priorité pendant l'année 2019-2020 et des actions à maintenir, à bonifier ou à améliorer en 2020-2021. Certaines actions prévues entre mars et juin ont été reportées à l'an prochain, en raison du confinement. Mme Beausoleil mentionne que certaines actions ou activités devront être adaptées aux consignes de la Santé publique à l'école ou s'il y a reprise des cours à distance pendant une certaine période.

7. Frais exigés aux parents

Mme Julie Ducharme présente les frais exigés aux parents pour l'année 2020-2021. Sont inclus : les frais généraux, les frais généraux au PEI, les frais pour les concentrations, les cahiers d'apprentissage et la reprographie. M. Patrick Courtemanche précise que l'augmentation de la facture globale est due aux cahiers d'apprentissage. Pour l'année 2020-2021, plus de cahiers d'apprentissage seront utilisés pour faciliter l'enseignement à distance, advenant la nécessité d'un deuxième confinement. Cependant, il est possible que, d'ici deux ans, les frais pour les cahiers d'apprentissage et la reprographie reviennent au modèle des années précédentes. Le prix du carnet scolaire a également augmenté. À la suite d'un sondage, la majorité des gens a souhaité le retour de l'ancien format de carnet scolaire, avec pochette plastique et reliure spirale, parce qu'il est considéré plus pratique et plus solide que le format écologique, qui était aussi plus économique.

Mme Mélisa Blanchet demande pourquoi des frais ne sont pas chargés pour les cours de base en arts. M. Patrick Courtemanche répond que des frais peuvent être chargés que pour les cours de concentration. Aucuns frais ne peuvent être chargés pour les cours de base, inscrits à la grille-horaire, et aucun achat entraînant la revente ne peut également être effectué, comme des cartons ou autres matériaux périssables par exemple.

Il est proposé par M. Guy Parent, secondée par Mme Isabelle Gélinas, d'approuver les frais exigés aux parents, tels que présentés.

APPROUVÉ
Ce 19-20 / 1003

8. Liste de matériel scolaire

M. Patrick Courtemanche présente un exemple de liste de matériel scolaire prévue pour l'année 2020-2021. Le format et le contenu sont sensiblement les mêmes que l'année précédente. Les listes de matériel scolaire feront partie de l'envoi massif de documents concernant la prochaine année scolaire, prévu à la fin juin. Il sera cependant mentionné aux parents qu'il leur est possible d'attendre à la fin du mois d'août pour effectuer les achats de matériel scolaire, advenant la reprise de l'enseignement à distance, malgré l'annonce récente d'une rentrée scolaire près de la normale pour l'an prochain.

Mme Isabelle Gélinas demande quelle est l'option choisie par la direction de l'école secondaire d'Oka, pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire, entre l'enseignement à distance ou la présence à l'école. La reprise des cours à l'école sera obligatoire, pour les élèves de 1^{re} à 3^e secondaire. M. Patrick Courtemanche répond que les options qui sont à envisager sont :

1. La création de groupes fermés en 4^e et 5^e secondaire, s'il y a possibilité de circonscrire un chemin pour chaque élève. Le nombre de cours à option disponibles pour les élèves de ces niveaux représente une difficulté.
2. Le téléenseignement ou le télétravail pour un maximum de 50 % du temps
3. Si un assouplissement des consignes ministérielles le permet, le déplacement des élèves pour les cours d'arts, de sciences et d'éducation physique seulement.

Le bureau de direction de l'école secondaire d'Oka étudiera et choisira le meilleur des scénarios, dès que les orientations de la direction générale du centre de services scolaire seront connues. Dans le cas où le téléenseignement serait choisi, ou encore si un deuxième confinement devait avoir lieu, l'horaire de l'élève, tel que défini en début d'année scolaire, serait maintenu et la poursuite de tous les cours serait obligatoire.

Il est mentionné que le port du masque est recommandé, sans être obligatoire, mais dans les communications faites aux parents, il leur sera proposé de fournir un masque réutilisable à leur enfant. Des masques, en quantité limitée, pourront être fournis par l'école en cas d'oubli ou de besoin.

Il est proposé par Mme Josée Doyon, secondée par Mme Anik Archambault, d'approuver les listes de matériel scolaire, telles que présentées.

APPROUVÉ
Ce 19-20 / 1004

9. Liste préliminaire des activités, sorties et voyages 2020-2021

M. Patrick Courtemanche mentionne que ce point est statutaire à la dernière séance de l'année du conseil d'établissement, mais, compte tenu du contexte et des règles de la Santé publique, aucune sortie n'est autorisée pour le moment, même si elle devait avoir lieu à l'intérieur du Québec ou du Canada. Ce point devient un point d'information, puisqu'aucune activité n'est présentée pour approbation.

10. Reddition de compte – Mesures et allocations

Mme Julie Ducharme présente les dépenses des allocations faites pendant l'année scolaire pour les mesures dédiées et protégées. Le montant initial des allocations était de 766 248 \$. La somme dépensée s'élève à 566 260 \$.

Le montant attribué à la mesure 15200, formation en réanimation cardio-respiratoire pour les élèves de 3^e secondaire, n'a pas été utilisé, car la formation a été annulée à la suite du confinement. Ce montant n'est pas transférable dans la prochaine année pour que les élèves, qui seront en 4^e secondaire, puissent suivre cette formation. M. Patrick Courtemanche mentionne qu'il y aura des représentations faites à la DSFGJ (Direction du service de la formation générale des jeunes) pour cette cause, mais que le bureau de direction est tout de même à la recherche de solutions permettant la tenue de cette formation pour ces élèves l'an prochain, malgré qu'aucun budget ne soit alloué pour cet événement.

Il est proposé par Mme Catherine Doucet, secondée par M. Dylan Jetté, d'adopter la reddition de compte sur les mesures et allocations de l'année 2019-2020, telle que présentée.

ADOPTÉ
Ce 19-20 / 1005

11. Reddition de compte et résolutions des contrats de fourniture de biens ou de services et de location de salle

Mme Julie Ducharme présente la reddition de compte pour les contrats de location des locaux de l'établissement en 2019-2020.

Il est proposé par M. Christophe Prévost, secondé par Mme Gitane Morin d'adopter la reddition de compte, telle que présentée.

ADOPTÉ
Ce 19-20 / 1006

Mme Julie Ducharme présente la reddition de compte pour les contrats de fourniture de biens et services en 2019-2020. La majorité des contrats sont en lien avec les activités parascolaires. Le montant représentant la somme de ces contrats est de 45 945,87 \$.

Il est proposé par Mme Anik Archambault, secondée par Mme Josée Doyon, d'adopter la reddition de compte, telle que présentée.

ADOPTÉ

Ce 19-20 / 1007

Les membres adoptent la résolution autorisant la direction de l'école à signer au cours de l'année 2020-2021, des contrats relativement à la fourniture des biens ou services éducatifs ou extraordinaires :

Contrats de fourniture de biens ou de services

(Art. 90, 91 et 110.3 - *Loi sur l'instruction publique*)

Conseil d'établissement de l'école secondaire d'Oka

ATTENDU que l'établissement désire offrir à ses élèves des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives tel que prévu à l'article 90 de la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU que les pouvoirs donnés au conseil d'établissement de conclure des ententes pour la fourniture de biens ou de services décrits à l'article 90 de la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU la quantité et la variété des biens ou des services à être rendus ;

ATTENDU les balises énoncées dans le cadre de gestion concernant les contrats de fourniture de biens ou de services conclus par les conseils d'établissement (ACC-24) ainsi que le modèle de contrat fourni par le Centre de services scolaire des Mille-Îles;

Il est proposé par M. Guy Parent

D'AUTORISER la direction de l'école à signer, au cours de l'année scolaire 2020-2021 des contrats relativement à la fourniture des biens ou des services éducatifs ou extraordinaires suivants :

des services éducatifs (autres que ceux prévus par le régime pédagogique) (ex. : conférences éducatives aux élèves, activités scientifiques ou de lecture);

des services d'enseignement (autres que ceux prévus par le régime pédagogique) dispensés en dehors des périodes d'enseignement prévues au calendrier scolaire (ex. : service d'aide aux devoirs lorsque le contrat est conclu avec une entreprise, cours d'été, de soirs ou de fin de semaine);

des services à des fins sociales, culturelles ou sportives (ex. : arbitrage ou entraînement d'équipes sportives, répétitions de musique, d'activités de théâtre, clown, sorcière, collimage (*scrapbooking*), bricolage, cours de gardien averti, animation de divers ateliers (improvisation, ateliers de chant, etc.);

des biens fournis par une personne physique ou un organisme dans le cadre de la réalisation des services décrits précédemment.

Il est proposé par Mme Isabelle Gélinas

DE DEMANDER à la direction de l'école d'informer le conseil d'établissement des contrats qui auront été conclus au cours de l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Ce 19-20 / 1008

Les membres du conseil d'établissement adoptent la résolution autorisant la direction de l'école à signer au cours de l'année 2020-2021 des contrats de location de salles.

Contrats de location des locaux de l'établissement
(Art. 93 et 110.4 - *Loi sur l'instruction publique*)

Conseil d'établissement de l'école secondaire d'Oka

ATTENDU que l'établissement désire permettre la location des locaux de l'établissement lorsqu'ils sont inutilisés;

ATTENDU que le pouvoir donné au conseil d'établissement de conclure des ententes de location de locaux d'une durée de moins d'un an décrit à l'article 93 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la quantité et la variété des demandes de location reçue par l'école;

ATTENDU les balises énoncées dans le cadre de gestion concernant la location des locaux des établissements (ACC-25) ainsi que le modèle de contrat fourni par le Centre de services scolaire des Mille-îles;

Il est proposé par Mme Anik Archambault

et résolu :

D'AUTORISER la direction de l'école à signer, au cours de l'année scolaire 2020-2021 des contrats de location de salle selon les balises et les tarifs établis dans l'écrit de gestion (ACC-25) :

DE DEMANDER à la direction de l'école d'informer le conseil d'établissement des contrats qui auront été conclus au cours de l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Ce 19-20 / 1009

Mme Julie Ducharme termine en présentant la reddition de compte pour les fonds spéciaux de l'année scolaire 2019-2020, dont le montant total, soit la somme de 115 013 \$, a été utilisé pour le fonctionnement de l'établissement.

12. Rapport annuel du C.E.

M. Patrick Courtemanche explique le contenu du rapport annuel du conseil d'établissement et mentionne qu'il restera quelques informations à y inscrire, à la suite de la présente rencontre. Le rapport final, ainsi que les autres documents présentés séance tenante, seront acheminés aux membre du conseil d'établissement par courriel prochainement.

Il est proposé par Mme Mélisa Blanchet, secondée par Mme Josée Doyon, d'accepter le rapport annuel, tel que présenté.

ADOPTÉ
Ce 19-20 / 1010

13. Date de l'assemblée générale de septembre 2020

M. Patrick Courtemanche mentionne que l'assemblée générale des parents pour l'année 2020-2021, permettant l'élection des parents aux postes de membres du conseil d'établissement qui se sont libérés, se tiendra le 9 septembre prochain, à 18 h 15. Les trois postes en élection sont : deux mandats d'un an et un mandat de deux ans.

La soirée *Portes ouvertes*, qui avait normalement lieu le même soir, pourrait, pour l'année à venir, se tenir en février. La décision sera prise au début de la prochaine année scolaire. La direction est en attente des consignes de la Santé publique pour la tenue de cet événement. Et la rencontre du PEI, pour une première fois l'an prochain, se fera en ligne.

14. Délégation de pouvoir pour sorties éducatives

M. Patrick Courtemanche présente une proposition de résolution lui déléguant le pouvoir d'autoriser les activités et sorties éducatives dont la demande a été faite en cours d'année scolaire, mais qui ne peuvent être traitées par le CE en raison d'un délai trop court ou parce que la demande a été faite entre le premier jour de l'année scolaire et la première séance du CE.

Il est proposé par Mme Josée Doyon, secondée par Mme Gitane Morin, d'approuver la résolution pour la délégation de pouvoir d'autorisation des activités éducatives, telle que présentée.

APPROUVÉ
Ce 19-20 / 1011

15. Information du comité de parents

Mme Isabelle Gélinas mentionne que la dernière rencontre du comité de parents, qui était virtuelle, s'est bien déroulée. Un vote a eu lieu pour décerner le prix Reconnaissance de la Fédération des comités de parents du Québec et le récipiendaire est Mme Sylvie Legault, représentante de l'école secondaire des Patriotes de Saint-Eustache. Le prix lui sera remis par la fédération des comités de parents. Les représentants du comité de parents ont apprécié la journée spéciale offerte aux élèves finissants de 5^e secondaire, dans chacune des écoles de la CSSMI. La régie interne du comité de parents a été modifiée afin de changer le terme Commission scolaire pour Centre de services scolaire. Le congrès annuel de la Fédération des comités de parents du Québec a été reporté à l'an prochain et sera remplacé cette année par un colloque présenté en ligne par webinaire, le 26 septembre prochain. Le comité de parents de la CSSMI fera les démarches pour se procurer les droits pour assister à cet événement en ligne. Mme Isabelle Gélinas fait ses remerciements, car elle quitte ses postes de représentante du comité de parents et membre du conseil d'établissement pour l'école secondaire d'Oka. Son enfant termine sa 5^e année au secondaire cette année. Mme Gélinas dit avoir adoré son expérience à l'école secondaire d'Oka. M. Guy Parent remercie à son tour Mme Isabelle Gélinas pour sa participation.

16. Des nouvelles d'ESO !

M. Patrick Courtemanche mentionne que M. François Gervais et les élèves impliqués dans les conseils d'administration des COOP, comme le Magasin du Monde et le Café-In, ont continué leurs rencontres, de façon virtuelle, pour assurer la gestion des entreprises.

Le journal étudiant *M'Oka* a conçu et publié une version électronique de leur dernier numéro.

La JEC a continué à faire des interventions en santé mentale. Un travail continue de se faire, visant la diminution de divers préjugés chez les élèves.

Le Potager continue ses activités de semence de citrouilles, d'engrais et d'entretien, malgré le manque de main d'œuvre, comparativement aux années précédentes. La récolte sera plus petite et moins diversifiée.

Les actions en ligne du groupe Amnistie Internationale se sont poursuivies.

Même si l'école était « sur pause », les élèves ont continué à s'impliquer socialement.

M. Patrick Courtemanche félicite les 73 élèves qui se sont présentés à l'école pour les deux dernières semaines, de façon volontaire et malgré la chaleur, pour avoir participé à leur réussite scolaire.

M. Patrick Courtemanche félicite le personnel de l'école pour son implication, sa grande disponibilité et les services dispensés aux élèves.

M. Patrick Courtemanche félicite et remercie également les parents pour leur collaboration. Au début de la pandémie, les parents manifestaient leurs incertitudes, leurs questionnements, et maintenant ils envoient leurs remerciements pour avoir été outillés pour accompagner leurs enfants dans leurs apprentissages.

17. Sujets divers

Mme Josée Doyon demande si les informations sur la journée spéciale des finissants de l'école secondaire d'Oka, prévue le 29 juin prochain, ont été transmises aux parents. M. Patrick Courtemanche répond que Mme Mélanie Samson a déjà communiqué l'information aux parents par courriel. M. Courtemanche rappelle qu'il est suggéré aux élèves de se présenter en tenue de ville, mais qu'ils sont même encouragés à se présenter en tenue de bal, pour ceux qui s'étaient déjà procuré leur tenue.

18. Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Christophe Prévost, secondé par Mme Isabelle Gélinas, de lever l'assemblée à 21 h 19.

ADOPTÉ
Ce 19-20 / 1012

Patrick Courtemanche, directeur

Guy Parent, président